

# ACTION URGENTE

## NIGERIA. DES MILITANTS INCARCÉRÉS POUR AVOIR PORTÉ DES T-SHIRTS HOSTILES AU PRÉSIDENT

Les militants Larry Emmanuel, Anene Victor Udoka, Samuel Gabriel, Henry Nwodo et Ben Mannaseh sont détenus de façon arbitraire en lien avec leur militantisme pacifique. Le 4 juillet, ils assistaient à un office religieux au Dunamis International Gospel Center à Abuja, la capitale nigériane, lorsqu'ils ont été arrêtés et frappés par les agents de sécurité du Centre au motif qu'ils portaient des T-shirts avec l'inscription **#BuhariMustGo (#BuhariDoitPartir)**. En détention, ils n'ont pas été autorisés à entrer en contact avec un avocat ni avec leur famille, et sont exposés au risque d'être torturés et de subir des mauvais traitements. Les autorités nigérianes doivent les libérer immédiatement et sans condition, conformément à la décision de la haute cour fédérale.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

**Ministre de la Justice et procureur général**

Abubakar Malami, SAN  
Federal Secretariat Complex  
10<sup>th</sup> Floor, Shehu Shagari Way  
PMB 192, Abuja, Nigeria  
Courriel : [info@justice.gov.ng](mailto:info@justice.gov.ng)

Monsieur le Procureur général,

*Je vous écris car je suis préoccupé-e par le sort de **Larry Emmanuel, Anene Victor Udoka, Samuel Gabriel, Henry Nwodo et Ben Mannaseh**, cinq jeunes militants détenus de façon arbitraire dans les locaux du Service de sécurité de l'État à Abuja, la capitale du Nigeria, en raison de leur militantisme pacifique.*

*Le 4 juillet, ces cinq militants assistaient à la messe du dimanche lorsque les agents de sécurité du centre gospel international Dunamis (Dunamis International Gospel Center), à Abuja, les ont arrêtés parce qu'ils portaient des T-shirts avec l'inscription **#BuhariMustGo (#BuhariDoitPartir)**. Ils portaient ces T-shirts faisant référence au président Muhammadu Buhari pour contester contre la mauvaise gouvernance au Nigeria. Les agents de sécurité les ont remis à des policiers du Service de sécurité de l'État, qui les ont placés en détention. Ils n'ont pas pu entrer en contact avec leur famille et leurs avocats et n'ont été inculpés d'aucune infraction. Le 26 juillet, la haute cour fédérale a ordonné leur libération, leurs avocats ayant déposé un recours au tribunal pour demander que leurs droits fondamentaux soient respectés.*

*Plus tôt cette année, au mois d'avril, [Larry Emmanuel et Anene Victor Udoka](#) ont été frappés et emprisonnés dans l'État de Kogi pour avoir manifesté pacifiquement, brandi des pancartes et distribué des affiches. Ils ont été libérés le 18 juin, après avoir passé 72 jours derrière les barreaux. Ils doivent comparaître devant un tribunal pour des accusations forgées de toutes pièces, à savoir « trouble à l'ordre public » dans le cadre de leurs actions d'avril. Leur procès reprend le 3 août.*

*Je suis vivement préoccupé-e par la détention arbitraire et le procès de ces cinq militants, détenus simplement pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique. La liberté d'expression est un droit fondamental et nul ne devrait jamais être incarcéré uniquement pour avoir exprimé des opinions dissidentes.*

***Aussi je vous engage à libérer Larry Emmanuel, Anene Victor Udoka, Samuel Gabriel, Henry Nwodo et Ben Mannaseh immédiatement et sans condition, conformément à la décision de la haute cour fédérale, et à abandonner les accusations infondées portées contre Emmanuel Larry et Anene Victor Udoka.***

*Veillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération,*

## COMPLÉMENT D'INFORMATION

Au Nigeria, le droit à la liberté d'expression est gravement mis à mal. La jeune génération se mobilise à travers la protestation pacifique afin de réclamer justice pour les violences policières, les pratiques d'extorsion et les exécutions extrajudiciaires, mais les autorités continuent de réagir en utilisant la violence. Les défenseur·e·s des droits humains, les avocat·e·s et les organisations de la société civile n'ont à présent plus beaucoup d'autres moyens pour demander au gouvernement de répondre de ses agissements. Les personnes qui tentent d'exercer leur droit de manifester pacifiquement dans la rue sont réprimées et beaucoup sont incarcérées de manière arbitraire, torturées et font l'objet d'accusations forgées de toutes pièces.

Le droit de réunion pacifique est garanti par la Constitution nigériane de 1999 (telle que modifiée) et par les traités relatifs aux droits humains auxquels le Nigeria est partie, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

### **LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais**

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

### **MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 22 septembre 2021**

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**NOMS ET PRÉNOMS : Larry Emmanuel, Anene Victor Udoka, Samuel Gabriel, Henry Nwodo et Ben Mannaseh (il/ils)**